





Information sur l'examen professionnel pour Enseignants en langue des signes / Enseignantes en langue des signes

L'organisme responsable Swiss Sign Language Teachers SSLT pour l'examen professionnel fédéral de professeur(e)s de langue des signes, composé des trois parties suivantes

- Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS
- BGA Berufsvereinigung der GebärdensprachlehrerInnen und GebärdensprachausbildnerInnen
- ASRLS Association Suisse Romande de la Langue des Signes

ainsi que la commission d'examen, représentée par la présidente, ont décidé lors de la séance du 21 janvier 2025 qu'aucun examen professionnel fédéral GSL ne sera organisé en 2025.

Cette décision est basée sur le règlement d'examen du 07.05.2021 avec les articles

2. Organisation

- 2.1 Composition de la commission d'examen
- 2.11 Délégation de toutes les tâches
- 2.2 Tâches de la commission d'examen
- 2.21/c fixe la date et le lieu de l'examen.

Ainsi, le prochain examen GSL sera organisé en 2026. Ceci sur la base du règlement d'examen, article

4. réalisation de l'examen

4.11 Un examen est organisé si, après la publication, au moins 5 candidats remplissent les conditions d'admission ou au moins tous les deux ans.

Pour toute question, le secrétariat d'examen se tient à votre disposition à l'adresse pruefungssekretariat@sgb-fss.ch.